

FRANCE.		ÉTRANGER.	
Un mois....	6 fr.	Un mois....	7 fr.
Trois mois....	12	Trois mois....	18
Six mois....	24	Six mois....	36
Un an....	48	Un an....	72



LA PRESSE

Les annonces agréées sont reçues à raison de 1 fr. 50 c. la petite ligne, et 3 fr. la ligne de réclame.

Les lettres et paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. EMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : rue Saint-Georges, 16, à Paris.

Les abonnés datent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DUJARRIEU.

Paris, 2 janvier.

Nous enregistrons les discours que M. le marquis de Brignoles-Sale, au nom du corps diplomatique, M. le duc de Broglie au nom de la chambre des pairs, et M. Sauzet au nom de la chambre des députés, ont adressés au roi et ses réponses :

Discours de M. le marquis de Brignoles-Sale, au nom du corps diplomatique.

SIRE,

Appelé à l'honneur d'être auprès de votre majesté l'organe des sentiments du corps diplomatique, je viens vous apporter l'hommage de nos félicitations et de nos vœux.

La Providence qui, veillant au salut de ce royaume, s'est toujours plu à manifester la protection spéciale dont elle couvre la personne de votre majesté et son auguste famille, a voulu, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, en donner encore une preuve éclatante et bien chère à votre cœur paternel. Cette année a aussi vu se resserrer l'union des cabinets, nuloin si nécessaire au repos des peuples et à la conservation de la paix générale.

Nous rendons grâce à Dieu des bienfaits qu'il daigne répandre sur vous, Sire, et sur votre maison royale. Nous lui demandons de continuer à vous combler de ses faveurs. Nous lui demandons de maintenir et de consolider de plus en plus cette paix, objet constant des efforts de tous les souverains, et gage le plus solide de la prospérité des nations.

Le roi a répondu :

Je remercie le corps diplomatique des vœux qu'il vient de m'exprimer par votre organe. Il m'est bien doux de l'entendre s'unir à moi, pour rendre grâce à Dieu des bienfaits qui nous sont départis, et surtout de cette protection spéciale dont la Providence a de nouveau couvert mes enfans, et qu'elle avait déjà tant de fois étendue sur eux et sur moi. Mais, à côté de ces pénibles souvenirs, l'année 1841 nous laisse d'heureux résultats. Elle a vu les cabinets donner, par leur accord, un nouveau gage à la paix générale, et j'ai confiance que nous continuerons à la préserver de toute atteinte. Je reçois avec une douce satisfaction le témoignage de ce vœu commun de tous les souverains, et personne n'en pouvait être auprès de moi, un meilleur interprète.

Discours de M. le duc de Broglie, vice-président de la Chambre des Pairs.

SIRE,

Fonder un gouvernement libre et régulier est une œuvre laborieuse. La sagesse des princes, l'intérêt des peuples, la vigilance éclairée des pouvoirs publics, n'y suffisent point. Il y faut la protection de Dieu, et le secours du temps. Ce que les hommes commencent, le temps seul l'achève et l'affermi. Nous bénissons cette année nouvelle qui vient accroître le nombre des années que compte déjà votre règne. Nous rendons grâce à celui dont la bonté a conservé votre vie pour nous, et préservé vos enfans pour nos enfans. Le passé nous est garant de l'avenir. Nous avons bonne cause, et nous aurons bon succès. Rien, d'ailleurs, dans l'aspect des temps, ne semble annoncer de nouveaux orages; rien ne nous interdit les joies et les espérances d'un jour tel que celui-ci. Demain nous reprendrons nos travaux; aujourd'hui nous vous portons les vœux de la France. Il sied toujours aux grands corps de l'Etat de s'en rendre les interprètes. Ces vœux purs et pieux que le fils forme pour le père, la France emprunte notre voix pour les offrir à la famille auguste qui sert d'exemple à toutes les autres. Recevez-les, Sire; qu'ils montent, comme un parfum de respect et de reconnaissance, jusqu'au père de la grande famille. Dans cette solennité, tout ensemble domestique et nationale, les sentimens et les intérêts se confondent; en priant pour le roi, nous prions pour nous-mêmes. Nous remplissons un devoir de citoyens et d'hommes d'Etat, en implorant de longs jours, des jours de plus en plus sereins et prospères, sur cette tête où brille la plus noble des couronnes, et qui porte le poids des destinées de la Patrie.

Le roi a répondu :

Je remercie la chambre des pairs de s'unir à moi pour rendre grâce à la Providence des bienfaits qu'elle nous a départis. Ce n'est pas seulement en préservant ma vie et celle de mes enfans chéris, qu'elle déploie sa protection; c'est encore en nous mettant à portée de préserver la France des envahissemens de l'anarchie, sous quelque forme qu'elle se présente. C'était, comme vous le dites, une œuvre laborieuse que celle de fonder en France un gouvernement libre et régulier. L'appui que j'ai toujours trouvé dans la chambre des pairs a été un des grands moyens d'y parvenir. Ce gouvernement recevra de sa durée cette consécration de stabilité qui, en

décourageant les factions, achèvera d'imprimer à l'autorité la vigueur nécessaire pour maintenir les lois, pour faire respecter les droits de tous, et réprimer ces attaques incessantes à la propriété qui pourraient ébranler la société jusque dans ses fondemens. La noble attitude de la chambre des pairs doit inspirer la salutaire confiance que le trône auquel la France m'a élevé, pour la garantie de ses lois et de ses libertés, ne saurait être atteint par ces misérables tentatives, et que nous continuerons à déconcerter les coupables menées de ceux qui exploitent une crédule ignorance pour accréditer le succès de leurs sinistres projets.

L'excellent discours que je viens d'entendre, et dont je vous remercie, a adouci le regret que me cause l'absence de celui que j'ai tant de plaisir à voir à la tête de la chambre des pairs.

Discours de M. Sauzet, président de la Chambre des Députés.

SIRE,

En portant ses félicitations à votre Majesté, la Chambre des Députés confond dans les mêmes souhaits l'avenir du trône constitutionnel et la prospérité publique.

Le pays, Sire, comprend cette solidarité; les ennemis de l'ordre social la comprennent aussi quand ils entreprennent de frapper la civilisation elle-même, tantôt dans la royauté, tantôt dans les plus chères espérances de la dynastie.

Leurs efforts seront vains. Le bras de la Providence est plus infatigable que le crime, et la société est plus forte que les complots. La nation tout entière les repousse avec horreur, et les classes laborieuses, qu'on s'efforce d'égarer, ne sont ni les dernières ni les moins intéressées à les maudire.

C'est qu'elles savent, Sire, que l'ordre profite à tous les citoyens, et que les plus faibles sont assurés de trouver auprès des grands pouvoirs de l'état cette sollicitude paternelle qui fut toujours l'apanage des bons rois et des gouvernemens éclairés.

Aussi la France peut-elle rappeler avec joie les améliorations morales réalisées en peu d'années: l'abolition de la loterie, la suppression des jeux publics, la fondation des caisses d'épargne, les salles d'asile et le règlement des ateliers de l'enfance, l'instruction primaire organisée sur une vaste échelle, surtout enfin les voies ouvertes à l'intelligence et au travail.

Lé travail, Sire, tout concourt à l'honneur dans ce pays: l'autorité de la religion, qui le consacre par sa divine morale; nos institutions d'égalité légale, de conservation et de progrès, si bien faites pour assurer les fruits du travail qui finit et encourager les espérances du travail qui commence; enfin, les nobles exemples dont votre auguste famille ne laissera jamais manquer la France. Votre vie, Sire, honorée par tant de services et d'épreuves, dévouée tout entière à cette royauté déferée par le vœu national; à côté de vous, une vie non moins royale, où la pratique des vertus et la dispensation des bienfaits ne laissent jamais le regret d'une journée perdue; à l'ombre de votre trône, vos fils, toujours prêts à s'élaner là où le bien de la patrie les appelle, tels sont les enseignemens que la couronne offre sans cesse au pays.

Sire, la chambre des députés consacre de son côté toutes ses méditations aux grands intérêts qu'elle représente, aux travaux féconds que la France attend. Ses délibérations vont s'ouvrir; alors les opinions diverses se produiront avec l'indépendance de nos prérogatives parlementaires; mais aujourd'hui, sire, tous les rangs sont confondus, et de quelque côté que votre majesté tourne ses regards, elle ne trouve partout pour l'état, comme pour sa personne, que de sincères défenseurs et d'énergiques appuis.

Le roi a répondu :

Je suis bien touché des sentimens que vous me manifestez au nom de la Chambre des Députés, et je reçois avec une entière confiance les assurances que vous me donnez. Je vous remercie au nom de la reine, au nom de toute ma famille, des vœux que vous m'exprimez. Mes fils sont, comme je l'ai été toute ma vie, dévoués à la patrie. J'accepte, dans toute son étendue, la solidarité dont vous me parlez; je crois qu'elle existe en fait, et qu'il est essentiel que son existence soit bien reconnue; car ce n'est que par une confiance réciproque, et en se prêtant un mutuel appui, que les divers pouvoirs de l'Etat peuvent acquiescer cette liberté d'action qui fait leur force, et les met à portée de remplir leur haute mission. Alors toutes les prérogatives sont respectées, l'exercice de tous les droits est garanti par la sécurité générale, et c'est ainsi que se trouve réalisé ce que j'annonçais, il y a déjà plus de onze années, quand je disais que la *Charte serait désormais une vérité!* Cependant, messieurs, ce sont là les biens qu'on voudrait nous arracher, en répandant de vaines terreurs, et en propageant d'odieuses défiances! Mais, avec votre loyal concours, nous saurons triompher de toutes ces attaques à l'ordre social à la propriété, à tout ce qui est cher à l'homme, et garantir à la France le maintien de son repos et le développement de sa prospérité. Les témoignages d'affection que je reçois de la

Chambre des Députés me sont bien chers, et j'aime toujours à lui renouveler l'expression de celle que je lui porte.

On nous écrit de Madrid, 26 décembre :

Les cortès sont ouvertes. Ce que la séance royale a offert de plus remarquable, c'est l'absence de l'ambassade de France.

Il paraîtra toujours inexplicable qu'il y ait des influences ou des passions assez puissantes pour porter le gouvernement espagnol à méconnaître le caractère de l'ambassadeur de France, quand cet ambassadeur était, au su de tout le monde, dans les dispositions les plus favorables pour l'Espagne et pour son gouvernement. Les journaux ministériels de Madrid l'ont eux-mêmes déclaré dans le principe, et maintenant voici que le gouvernement espagnol ne se contente pas de l'énorme difficulté qu'il a si gratuitement soulevée et qui peut donner de si tristes pensées sur l'avenir de la monarchie espagnole. M. de Salvandy a montré en présence de cette difficulté le plus rare esprit de conciliation; on va jusqu'à lui contester son titre et son rang d'ambassadeur de France. Le ministre espagnol, dans ses communications, le traite comme un simple particulier: il n'envoie de billets d'invitation à la séance royale pour l'ambassade, qu'au chargé d'affaires M. Pageot. L'ambassade s'est abstenue. Ce vide si grand dans la tribune diplomatique était l'objet de toutes les préoccupations; il n'a pas empêché le régent dans le discours du trône de parler de l'amitié de la France. Hardiesse étrange! qui tient à ce que quelques intrigans, mus par des intérêts divers, ont su persuader au régent qu'il suffisait de tenir tête à la France pour qu'elle cédât. En même temps ce discours, contrairement à toutes les habitudes diplomatiques, donne le pas à la Grande-Bretagne sur la France, et la *Gazette officielle* de ce matin annonce qu'on va distribuer à la garde nationale de Madrid des fusils anglais. On assure cependant que les nouvelles reçues de la Havane font une vive impression dans les cortès et contribuent à inspirer à des membres les plus avancés du parti progressiste, un grand blâme du gouvernement dans toute cette affaire. On voit les plus chers intérêts du pays sacrifiés à des calculs odieux, ou à l'ambition effrénée d'un homme. Le régent aujourd'hui s'est fait accorder des honneurs royaux. Il a fait border la haie sur son passage, de sa maison au palais de la reine, par la garde nationale, ce qui ne s'était jamais fait que pour les souverains. Il s'est assis dans la voiture de la reine, sous la couronne royale, aux côtés de la jeune reine, et tout le monde s'est rappelé que la reine Christine elle-même ne l'avait jamais fait pendant sa régence: en présence de sa fille elle s'asseyait toujours sur le devant de la voiture. Il était impossible de donner davantage raison à l'ambassade de France. Ses scrupules pour les droits de la royauté espagnole, n'ont pas été moins justifiés que ses justes réclamations pour la dignité du gouvernement français, quand on a vu la reine appelée à présider les cortès, le lendemain du jour où l'on a établi qu'elle ne pouvait recevoir les lettres de créance d'un ambassadeur.

On ne sait pas tout ce que ces inconséquences et toutes ces folies produiront. On a remarqué qu'un courrier extraordinaire était arrivé ce matin à l'ambassade, après avoir fait la route de Bayonne à Madrid en quarante heures. Rien n'a transpiré. On suppose que M. de Salvandy diffère ses communications dans l'espérance que le gouvernement, par ses propres inspirations ou par celles des hommes de bien dans les cortès, en viendra à accepter l'un des nombreux termes de conciliation qu'il a proposés. Cette conduite est digne en tout du représentant d'une grande nation.

Au reste, si le gouvernement a changé tout-à-coup de conduite et de vues, les populations restent fidèles aux sentimens qu'elles ont témoignés à l'ambassadeur de France dès son arrivée sur le territoire espagnol. Depuis sa note définitive au cabinet espagnol, pour éviter toutes ces difficultés et toutes ces complications jusqu'à l'arrivée des instructions du gouvernement français, il était allé passer trois jours à Tolède. Les journaux ont fait connaître ce voyage et ces motifs; ils mentionnent que, sans aucune espèce d'ordre du gouvernement, à Tolède et sur la route, la garde nationale en corps, les autorités militaires, les administrateurs de tous les ordres, les ayuntamientos, le clergé lui ont rendu les mêmes honneurs qu'à son arrivée. Ce fait est de bon augure: il atteste qu'en dépit de tous ses efforts, l'alliance commune est chère aux deux nations.

Le *Phare des Pyrénées*, donne les détails suivans, qui sont antérieurs de trois jours :

Madrid, 23 décembre 1841. — (Correspondance particulière.) — Les

FEUILLETON DE LA PRESSE.

MÉMOIRES

DEUX JEUNES MARIÉES (1).

DEUXIÈME PARTIE.

XLII.

Rénée à Louise.

Ma petite fille a deux mois; ma mère a été la marraine, et un vieux grand-oncle de Louis le parrain de cette petite, qui se nomme Jeanne-Athénaïs.

Dès que je le pourrai, je partirai pour vous aller voir à Chantépleurs, puisqu'une nourrice ne vous effraie pas. Ton filleul dit ton nom, il le prononce: *matouner!* car il ne peut pas dire les c autrement. Tu en raffoleras; il a toutes ses dents, il mange maintenant de la viande comme un grand garçon, il court et trotte comme un rat; mais je l'enveloppe toujours de regards inquiets, et je suis au désespoir de ne pouvoir le garder près de moi pendant mes couches, qui exigent plus de quarante jours de chambre, à cause de quelques précautions ordonnées par les médecins. Hélas! mon enfant, on ne prend pas l'habitude d'accoucher! Les mêmes douleurs et les mêmes appréhensions reviennent.

Mon père a trouvé Félipe maigri, et ma chère mignonne un peu maigrie aussi. Cependant le duc et la duchesse de Soria sont partis; il n'y a plus le moindre sujet de jalousie? Me chaherai-tu quelque chagrin? Ta lettre n'était ni aussi longue ni aussi affectueusement pensée que les autres. Est-ce seulement un caprice de ma chère capricieuse?

En voici trop, ma garde me gronde de t'avoir écrit, et Mlle Athénaïs de l'Estorade veut dîner. Adieu donc, écris-moi de bonnes longues lettres.

XLIII.

Madame de Macumer à la comtesse de l'Estorade.

Pour la première fois de ma vie, ma chère Rénée, j'ai pleuré seule sous un saule, sur un banc de bois, au bord de mon long étang de Chantépleurs, une délicieuse vue que tu vas venir embellir, car il n'y manque

que de joyeux enfans! Ta fécondité m'a fait faire un retour sur moi-même qui n'ai point d'enfans après bientôt trois ans de mariage! Oh! pensai-je, quand je devrais souffrir cent fois plus que Rénée n'a souffert, quand je devrais voir mon enfant en convulsions, faites, mon Dieu, que j'aie une angélique créature comme cette petite Athénaïs que je vois d'ici aussi belle que le jour, car tu ne m'en as rien dit! J'ai reconnu là ma Rénée. Il me semble que tu devines mes souffrances. Chaque fois que mes espérances sont déçues, je suis pendant plusieurs jours la proie d'un chagrin noir. Je fais alors de sombres élégies. Quand broderai-je de petits bonnets, quand choisirai-je la toile d'une layette, quand coudrai-je de jolies dentelles pour envelopper une petite tête? Ne dois-je donc jamais entendre une de ces charmantes créatures m'appeler maman, me tirer par ma robe, me tyranniser? Ne verrai-je donc pas sur le sable les traces d'une petite voiture? Ne ramasserai-je pas des joujoux cassés dans ma cour? N'irai-je pas, comme tant de mères que j'ai vues, chez les bimboliers acheter des sabres, des poupées, de petits ménages? Ne verrai-je point se développer cette vie, et cet ange qui sera un autre Félipe plus aimé. Je voudrais un fils pour savoir comment on peut aimer son époux plus qu'il ne l'est, dans un autre lui-même! Mon parc, le château me semblent déserts et froids. Une femme sans enfans est une monstruosité, nous ne sommes faites que pour être mères. La stérilité d'ailleurs est horrible en toute chose: Ma vie ressemble un peu trop aux bergeries de Gossner et de Florian desquelles Rivarol disait qu'on y désirait des loups! Je veux être dévouée aussi, moi! Par moments, il me prend envie de faire des nauvaines, d'aller demander la fécondité à certaines madones ou à certaines eaux.

Je suis trop furieuse contre moi-même pour t'en dire davantage. Adieu.

XLIV.

De la même à la même.

Paris, 1829.

Comment, ma chère, un an sans lettre?... Je suis un peu piquée. Croistu que ton Louis, qui m'est venu voir presque tous les deux jours, puisse te remplacer? Il ne me suffit pas de savoir que tu n'es pas malade et que tes affaires vont bien, je veux tes sentimens et tes idées comme je te livre les miennes, au risque d'être grondée, ou blâmée, ou méconnue, car je t'aime. Ton silence et ta retraite à la campagne, quand tu pourrais jurer ici des triomphes parlementaires du comte de l'Estorade, dont la *parlotterie* et le dévouement lui ont acquis une influence et qui sera sans doute placé très haut après la session, me donnent de graves inquiétudes. Passes-tu donc ta vie à lui écrire des instructions? Numa n'était pas si loin de son Égérie. Pourquoi n'as-tu pas saisi l'occasion de voir Paris? Je jouirais de toi depuis quatre mois. Louis m'a dit hier que tu viendrais le chercher et faire tes troisièmes conches à Paris, affreuse mère Gygone que tu es! Après bien des questions et des hélas et des plaintes, Louis, quoique diplomate, a fini par me dire que son grand-oncle, le parrain d'Athénaïs, était fort mal. Or,

je te suppose, en bonne mère de famille, capable de tirer parti de la gloire et des discours du député pour obtenir un legs avantageux du dernier parent maternel de ton mari. Sois tranquille, ma Rénée, les Lenoncourt, les Chaulieu, le salon de Mme de Macumer, travaillent pour Louis. Martignac le mettra sans doute à la cour des comptes. Mais si tu ne me dis pas pourquoi tu restes en province, je me fâche. Est-ce pour ne pas avoir l'air d'être toute la politique de la maison de l'Estorade? Est-ce pour la succession de l'oncle? As-tu craint d'être moins mère à Paris? Oh! comme je voudrais savoir si c'est pour ne pas t'y faire voir, pour la première fois, dans ton état de grossesse, coquette! Adieu.

XLV.

Rénée à Louise.

Tu te plains de mon silence, tu oublies donc ces deux petites têtes brunes que je gouverne et qui me gouvernent? Tu as d'ailleurs trouvé quelques unes des raisons que j'avais pour garder la maison. Outre l'état de notre précieux oncle je n'ai pas voulu traîner à Paris un garçon d'environ quatre ans et une petite fille de trois ans bientôt quand je suis encore grosse. Je n'ai pas voulu embarrasser ta vie et ta maison d'un pareil ménage, je n'ai pas voulu paraître à mon désavantage dans le brillant monde où tu règnes, et j'ai les appartemens garnis, la vie des hôtels en horreur. Le grand-oncle de Louis, en apprenant la nomination de son petit-neveu, m'a fait présent de la moitié de ses économies, deux cent mille francs, pour acheter à Paris une maison, et Louis est chargé d'en trouver une dans ton quartier. Ma mère me donne une trentaine de mille francs pour les meubles. Lorsque je viendrai m'établir pour la session à Paris, je viendrai chez moi. Enfin, je tâcherai d'être digne de ma chère sœur d'élection, soit dit sans jeu de mots.

Quant à écrire maintenant de longues lettres, le puis-je? Celle-ci, dans laquelle je voudrais pouvoir te peindre le train ordinaire de mes journées, restera sur ma table pendant huit jours. Peut-être Armand en fera-t-il des cocottes pour ses régimens alignés sur mes tapis, ou des vaisseaux pour les flottes qui voguent sur son bain. Un seul de mes jours te suffira d'ailleurs, ils se ressemblent tous et se réduisent à deux évènements: les enfans souffrent ou les enfans ne souffrent pas. A la lettre, pour moi, dans cette bastide solitaire, les minutes sont des heures ou les heures sont des minutes, selon l'état des enfans. Si j'ai quelques heures délicieuses, je les rencontre pendant leur sommeil quand je ne suis pas à bercer l'un et à conter des histoires à l'autre pour les endormir. Quand je les tiens endormis près de moi, je me dis: je n'ai plus rien à craindre. En effet, mon ange, durant le jour, toutes les mères inventent des dangers. Dès que les enfans ne sont plus sous leurs yeux, c'est des rasoirs volés avec lesquels Armand a voulu jouer, le feu qui prend à sa jaquette, un orvet qui peut le mordre, une chute en courant qui peut faire un dépôt à la tête, ou les bassins dans lesquels il peut se noyer. Comme tu le vois, la maternité comporte une suite de poésies douces ou terribles. Pas une heure qui n'ait ses joies et ses craintes. Mais le soir, dans ma chambre, arrive l'heure de ces rêves é-

(1) Voir la *Presse* des 28, 30, 31 décembre et 1^{er} janvier.

esprits continuent à être exclusivement occupés de l'incident survenu dans les rapports de l'ambassade de France avec le gouvernement espagnol. Les espérances contraires des partis se saisissent avec empressement des chances qu'ils croient entrevoir dans les conséquences de cet incident. Les hommes raisonnables le déplorent, et ne peuvent comprendre la conduite du gouvernement espagnol. Le gouvernement était informé depuis trois mois de la nomination de M. de Salvandy, et savait qu'il était accrédité auprès de la reine Isabelle; il savait, ou devait savoir que l'ambassadeur ne doit remettre ses lettres de créance qu'au souverain même auprès duquel il est accrédité. C'est là la plus simple conséquence du caractère représentatif, c'est-à-dire du caractère de représentant direct de son souverain, dont tout le monde sait qu'il est revêtu. Le gouvernement était d'autant moins fondé à objecter l'âge de la jeune reine, que non seulement il n'y a pas de monarchie où dans le cas de minorité les choses ne se soient passées ainsi, y compris les plus constitutionnelles et les plus libérales, comme le Brésil par exemple, mais que même en Espagne depuis la reine Isabelle, sous la régence actuelle, il est arrivé que des lettres aient été remises à la reine Isabelle, et l'aient été par de simples chargés d'affaires. Ce qui caractérise bien le vrai mobile du gouvernement, c'est que, lorsqu'il est arrivé dans ces derniers temps au régent de recevoir au lieu de la reine des lettres de créance de chargés d'affaires ou de ministres, il les a reçues dans le palais royal; et cette fois on assure que le ministre des affaires étrangères d'Espagne aurait écrit à l'ambassadeur de France d'avoir à s'incliner devant le régent et dans sa maison.

Maintenant comment expliquer une pareille conduite, après les honneurs extraordinaires que M. de Salvandy avait reçus à son arrivée, et les éloges que le gouvernement a donnés, dans ses journaux, plusieurs jours après son arrivée, sur son langage et ses intentions? Il est évident que l'ambassadeur de France a inquiété des intérêts et éveillé des intrigues de plusieurs natures. Tout ce qui redoute, par des motifs différents, l'influence de la France, a assiégé le gouvernement; on lui a fait craindre, si les événements de Barcelone paraissaient former un lien entre lui et la France, qu'il semblât vouloir accepter l'ascendant du cabinet des Tuileries. C'est alors qu'à Paris, la veille de l'arrivée de l'ambassadeur, le décret qui rétablissait le nom de *Peu* dans la liste des régimes espagnols. Les ministres, qui avaient envoyé au devant de l'ambassadeur, sur toute la route, tous les fonctionnaires, depuis les capitaines-généraux jusqu'aux conseillers municipaux, ont été les seuls personnages considérables qui ne se soient pas même présentés chez l'ambassadeur. Cette conduite est d'autant plus extraordinaire, qu'on lit dans les journaux espagnols que, la difficulté déjà élevée, M. de Salvandy s'est empressé de faire une visite de courtoisie au régent. Ce qui est caractéristique de la situation, c'est qu'à ce moment même paraît tout un livre que l'on savait sous presse depuis quinze jours, dirigé contre la France. Ce livre est écrit et signé par M. Marliani, sénateur, personnage dont il est question de faire un ministre des affaires étrangères, que des influences étrangères poussent au ministère, s'il faut en croire les journaux de Madrid, et qui depuis quelques jours passe, dit-on, les journées à travailler avec trois ou quatre personnages importants, parmi lesquels se trouve le régent. On ne peut donc reconnaître la nature de l'intrigue à laquelle le gouvernement espagnol est prêt à sacrifier ses bons rapports avec la France, en répondant comme il le fait à une démarche aussi étonnante que celle de l'envoi d'un ambassadeur. Ce qui est heureux, c'est que les ennemis mêmes de la France reconnaissent que l'ambassadeur s'est donné autant raison dans la forme, qu'avec des instructions comme les siennes il avait raison dans le fond.

Les journaux américains arrivés aujourd'hui, contiennent une volumineuse correspondance échangée entre le cabinet anglais et M. Stevenson, ministre des Etats-Unis à Londres, au sujet du droit de visite. Plusieurs navires américains, on le sait, ont été saisis sur la côte d'Afrique par des croiseurs anglais. Réparation a été demandée par le ministre de l'Union à l'Angleterre, qui, fidèle à ses habitudes, a refusé.

Tel est le sujet de la correspondance en question. Cette correspondance a été communiquée au congrès de Washington, et une vive discussion s'est engagée à cette occasion. L'esprit de cette discussion est très menaçant et très hostile pour les prétentions de l'Angleterre. La majorité paraît décidée à soutenir les doctrines de l'ambassadeur, M. Stevenson, et à pousser les choses à la dernière extrémité.

Ce qui ajoute à la gravité de ce débat, c'est que de nouveaux attentats viennent d'être commis par la marine anglaise contre l'indépendance du pavillon américain. Un bâtiment, portant ce pavillon, le *William*, a été abordé dans le port de Galéras par le brick anglais le *Dolphin*, et visité malgré les protestations de l'équipage. Ce fait, dès qu'il sera connu en Amérique, ne pourra manquer d'y accroître l'irritation.

L'Angleterre paraît redouter une explosion prochaine; car, pour conjurer le danger, elle s'est décidée à envoyer aux Etats-Unis un ambassadeur extraordinaire, lord Ashburton, surnommé à Londres le prince des négociants anglais. Lord Ashburton est chargé de régler tous les points litigieux qui divisent les deux gouvernements. Les feuilles anglaises prétendent qu'il connaît à fond la question du droit de visite. Il est possible en effet que le nouvel ambassadeur possède toutes les traditions que, depuis deux siècles, l'An-

gleterre a cherché à faire prévaloir dans le droit européen; mais ces traditions-là, jamais les Etats-Unis n'ont consenti à les accepter, et le langage tenu par M. Stevenson n'indique pas qu'ils soient prêts à changer de politique. L'Angleterre pourrait donc en être pour ses frais d'ambassade extraordinaire.

M. de Kisseleff n'était pas, hier, au nombre des membres du corps diplomatique qui se sont rendus aux Tuileries. Cette absence a donné lieu à des interprétations qui, si elles étaient fondées, seraient trop puériles! La France et la Russie ne peuvent oublier qu'elles sont au premier rang des grandes puissances, et que le monde entier a les yeux constamment fixés sur elles deux!

Aujourd'hui, les membres de l'opposition de gauche se sont réunis chez M. Barrot pour délibérer sur la conduite à tenir pendant la discussion de l'adresse.

Le collège électoral de Montauban était appelé à se prononcer sur la candidature de M. Janvier, par suite de sa nomination aux fonctions de conseiller d'état en service ordinaire.

Le nombre des votans était de 395. M. Janvier a obtenu, au premier tour de scrutin, 229 voix. M. Mariette-Auriol, candidat de toutes les fractions de l'opposition de gauche en a obtenu 151. M. de Balzac, ancien préfet de Tarn-et-Garonne sous la restauration, et spécialement recommandé par une lettre de M. de Villèle, a réuni 8 suffrages seulement.

On disait aujourd'hui que le *Progressif* avait été condamné à une nouvelle somme de 8,000 francs de dommages-intérêts envers M. Bourdeau; cependant les journaux du soir n'en disent rien.

Nouvelles et faits divers.

Paris. — Le 31 décembre, à midi et demi, le roi et la reine, entourés de la famille royale, ont reçu dans la salle du trône Mgr. l'archevêque de Paris, accompagné de son clergé diocésain.

A huit heures du soir, le roi, la reine et la famille royale ont reçu les dames du corps diplomatique.

Après la réception des dames, le conseil-d'état a été présenté par M. Martin (du Nord), garde-des-sceaux, ministre de la justice. Les administrations de la liste civile et du domaine privé ont été aussi admises à offrir leurs hommages à LL. MM.

A neuf heures, le roi, la reine et la famille royale se sont rendus dans la salle des maréchaux, où s'étaient réunis les détachements de la garde nationale et de la troupe de ligne de service aux Tuileries. Le roi a répondu à leurs félicitations du nouvel an en les remerciant de leur zèle et de leur dévouement, dans une allocution qui a été accueillie par des acclamations réitérées.

L'Académie des sciences morales a choisi pour remplacer M. le comte de Cessac M. Gustave de Beaumont, qui a obtenu 17 voix sur 26; M. de Ville-neuve-Bargemont en a obtenu 4, et M. Matter 4.

M. le comte Portalis a été nommé vice-président de l'Académie des sciences morales et politiques pour l'année 1842. MM. Blanqui et Villermé ont été élus membres de la commission administrative de l'Institut.

La même académie a, par décision du 4 décembre, accueilli le projet de la publication d'un compte-rendu mensuel de ses travaux et de ses séances. Ce travail est confié à MM. Loiseau et Vergé, avocats à la cour royale de Paris, sous la direction de M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie. La première livraison va paraître.

Notre célèbre pianiste Henri Herz vient d'épouser une riche étrangère.

Étranger. — ESPAGNE. — Madrid, 26 décembre. — Ouverture des cortès par le régent. — Dès onze heures du matin, les rues étaient encombrées de monde. Les gardes nationaux, disposés sur deux rangs, formaient la haie, depuis l'hôtel du régent jusqu'au palais et depuis le palais jusqu'à la chambre des pairs; les troupes de la garnison étaient aussi sous les armes.

A une heure, le régent a quitté son hôtel. Il était à cheval, accompagné de ses aides de camp et d'un brillant état-major. Ensuite venait un magnifique carrosse qui appartenait au régent, et qui paraissait pour la première fois. L'escorte du régent fermait la marche.

A deux heures, le canon a annoncé la sortie de S. M. du palais. Le cortège marchait dans l'ordre suivant:

Une voiture tirée par six superbes mules; on n'y voyait personne. Une autre voiture, tirée aussi par six mules, dans laquelle était M. Joseph Pacheco, frère du duc de Frias, et un des dignitaires du palais; une troisième voiture dans laquelle était le comte de Santa Coloma, le marquis de Yturbieta, etc., etc.; une quatrième voiture tirée par six superbes chevaux; une cinquième voiture attelée de six chevaux richement harnachés; dans cette voiture était S. A. R. l'infante, sœur de notre jeune reine, accompagnée de Mme Nina. Le dernier carrosse était celui de la reine. Cette voiture, attelée de huit superbes chevaux blancs avec des panaches bleus, était du plus bel effet. On y voyait

assise S. M. en grande toilette. A sa gauche était le régent, et en face de S. M. Mme la marquise de Belgida.

Arrivés au palais du sénat, S. M., le régent et S. A. R. l'infante ont été reçus par les députations des deux chambres. S. M. a pris place au trône; son auguste sœur était à sa gauche et le régent à sa droite, une marche plus bas que le trône.

Les ministres et les employés du palais entouraient le trône. Le ministre des affaires étrangères, président du conseil, a donné le discours à S. M., qui l'a remis au régent, et celui-ci l'a lu à haute voix. Après la lecture du discours (voir le discours), le régent a dit à haute voix: « Les cortès de 1842 sont légalement ouvertes. » S. M., son auguste sœur et le régent se sont retirés du sénat avec le même cérémonial qui avait présidé à leur entrée.

Arrivé au palais, le régent a pris congé de S. M. et de S. A. R. Il est rentré chez lui avec le même appareil qu'il avait déployé en sortant. Il était trois heures et demie lorsque le régent est rentré chez lui, et la milice a défilé.

Une affluence aussi nombreuse que brillante garnissait toutes les tribunes réservées et publiques du sénat. Le corps diplomatique était à la tribune.

Discours prononcé par S. A. le régent du royaume, à l'ouverture solennelle des cortès.

« Messieurs les sénateurs et députés, c'est avec un sentiment de vive satisfaction que je me présente pour la seconde fois au milieu de vous avec notre reine adorée, au nom auguste de laquelle j'ai l'honneur d'exercer, pendant sa minorité, l'autorité royale que m'a confiée la nation. Votre patriotisme et votre loyauté m'inspirent la confiance que le trône constitutionnel s'affermira sur des bases solides et indestructibles, et que le bonheur et la prospérité de la patrie seront l'objet de vos méditations et de votre sagesse.

« Je vous annonce avec le plus grand plaisir que nos relations avec les puissances amies continuent à s'affermir par les liens de cette harmonie et de cette bonne intelligence qui resserrent plus étroitement une si douce amitié. Les autres nations qui ont reconnu notre auguste reine conservent les sentiments de justice qui les ont déterminés à la reconnaître. Les gouvernements qui n'ont pas encore fait cette démarche nous regardent sans hostilité, s'informent avec soin de notre situation politique, et comme elle se consolide, le jour n'est pas loin à mon avis, où la raison triomphera, où la cause nationale complètera sa victoire.

« Il m'est agréable de vous annoncer que le traité de paix, d'amitié et de reconnaissance conclu avec la république de l'Équateur, a été ratifié d'après des bases honorables pour les deux gouvernements et utiles aux intérêts des deux états, ainsi que vous le verrez par les documents qui seront mis sous vos yeux. Nos agents vont représenter le gouvernement de S. M. à Quito et conserver nos relations avec cet état. Nous avons aussi conclu des traités de paix, d'amitié et de reconnaissance avec les républiques de l'Uruguay et du Chili, sur des bases utiles et honorables pour ces états et leur ancienne métropole. Quand les ratifications auront eu lieu, les traités vous seront communiqués, afin que vous jugiez du zèle et du patriotisme avec lesquels ces négociations ont été conduites. On suivra la même conduite à l'égard des autres républiques qui n'ont pas encore été reconnues, jusqu'à ce que nous ayons atteint le but heureux auquel doivent tendre les nations qui ont une origine commune. Un autre traité est en voie de négociation avec le Portugal relativement à la navigation du Tage.

« J'ai entamé des négociations avec divers états pour rendre plus facile et plus rapide la correspondance qui rencontre aujourd'hui des obstacles qui la ralentissent au préjudice de nos intérêts et des leurs.

« L'Angleterre a donné satisfaction au sujet du fâcheux événement arrivé à Carthagène au mois de mai de cette année, et le gouvernement français a vu avec peine la violation du territoire des Aldudes. Désirant écarter les causes qui en tout temps ont donné lieu à de déplorables conflits, le gouvernement de S. M. suit la négociation d'un traité avec celui de S. M. le roi des Français qui a présenté un projet auquel on a répondu par un autre qui est basé sur des principes différents. Je vous donnerai connaissance, en temps opportun, de la résolution définitive qui aura été adoptée.

« La révolte qui a éclaté au mois d'octobre dernier a troublé le repos public et obligé le gouvernement à procéder avec énergie et activité pour l'éteindre dans son origine. La constitution a été menacée ainsi que la vie précieuse de notre innocente reine et celle de son auguste sœur par une conjuration à main armée. Mais la Providence a favorisé les efforts des Espagnols fidèles pour sauver ces chers objets de nos espérances. Tous les moyens dont je pouvais disposer, ont été employés utilement pour la répression d'un si horrible attentat, et la main de la justice a châtié les principaux coupables dont les tentatives criminelles se sont brisées en moins d'un mois contre l'attitude ferme de la nation et l'énergie du gouvernement. La vindicte publique, une fois satisfaite, le gouvernement a pensé qu'il devait user de clémence et a fait grâce de la vie à plusieurs des rebelles.

« Les événements de Barcelone, qui sont nés d'un abus de confiance, ont forcé le gouvernement à mettre en état de siège cette riche et populeuse cité. Cette mesure, qui n'avait pour objet que d'éviter l'effusion du sang, n'a produit ni violence ni châtiement, car les peines ne doivent être infligées que d'après les lois et la constitution nationale qui a été rétablie. Les tribunaux instruisent les causes qu'ils devront juger avec le zèle que réclame la prompte et bonne administration de la justice.

« Après ces événements, la tranquillité a été rendue à toute la monarchie par le triomphe des lois, et toute cause de nouveaux désordres a disparu.

« La brave armée et la vaillante milice nationale ont loyalement défendu la constitution et les lois, et la patrie se montre reconnaissante de leurs éclatants services.

« Les chemins mis à la charge du gouvernement se trouvaient dans un fâcheux état, par suite de l'abandon inévitable causé par la guerre civile que la

veillés pendant laquelle j'arrange leurs destinées. Leur vie est alors éclairée par le sourire des anges que je vois à leur chevet. Quelquefois Armand m'appelle dans son sommeil, je viens à son insu baiser son front et les pieds de sa sœur, en les contemplant tous deux dans leur beauté. Voilà mes fêtes! Hier, notre ange gardien, je crois, m'a fait courir au milieu de la nuit, inquiète, au berceau d'Athénaïs qui avait la tête trop basse, et j'ai trouvé notre Armand tout découvert, les pieds violets de froid.

— Oh! petite mère! m'a-t-il dit en s'éveillant et en m'embrassant. Voilà, ma chère, une scène de nuit. Combien il est utile à une mère d'avoir ses enfants à côté d'elle. Est-ce une bonne, tant bonne soit-elle, qui peut les prendre, les rassurer et les rendormir quand quelque horrible cauchemar les a réveillés, car ils ont leurs rêves, et leur expliquer un de ces terribles rêves est une tâche d'autant plus difficile qu'un enfant écoute alors sa mère d'un oeil à la fois endormi, éfaré, intelligent et naïf. C'est un point d'orgue entre deux sommeils. Aussi mon sommeil est-il devenu si léger que je vois mes deux petits et les entends à travers la gaze de mes paupières. Je m'éveille à un soupir, à un mouvement. Le monstre des convulsions est pour moi toujours accroupi au pied de leurs lits.

Au jour, le ramage de mes deux enfants commence avec les premiers cris des oiseaux. A travers les voiles du dernier sommeil leurs haragounages ressemblent en effet au gazouillement du matin, aux disputes des hirondelles, petits cris joyeux ou plaintifs que j'entends moins par les oreilles que par le cœur. Pendant que Naïs essaie d'arriver à moi en opérant le passage de son berceau à mon lit, en se traînant sur ses mains et faisant des pas mal assurés, Armand grimpe avec l'adresse d'un singe et m'embrasse. Ces deux petits font alors de moi le théâtre de leurs jeux, où la mère est à leur discrétion. La petite me tire les cheveux, et Armand les défend comme si c'était son bien. Je ne résiste pas à certaines poses, à des rires qui partent comme des fusées et qui finissent par chasser le sommeil; on joue alors à l'ogresse, et mère ogresse mange alors de caresses cette jeune chair si blanche et si douce, elle baise à outrance ces yeux si coquets dans leur malice, ces épaules de rose, et l'on excite de petites jalousies qui sont éphémères. Il y a des jours où j'essaie de mettre mes bas à huit heures et où je n'en ai pas encore mis un à neuf heures.

Enfin, ma chère, on se lève! Les toilettes commencent, je passe mon peignoir, on retroussé ses manches, on prend devant soi le tablier ciré; je baigne et nettoie alors ces deux petites fleurs, assistée de Marie. Moi seule je suis juge du degré de chaleur ou de tiédeur de l'eau. Car la température des eaux est pour la moitié dans les éris, dans les pleurs des enfants. Alors s'élevaient les flottes de papier, les petits canards de verre. Il faut amuser les enfants pour pouvoir les bien nettoyer. Si tu savais tout ce qu'il faut inventer de plaisirs à ces rois absolus pour pouvoir leur passer de douces éponges sur le corps, tu serais éfrayée de l'adresse et de l'esprit qu'exige le métier de mère accompli glorieusement. On supplie, on gronde, on promet, on devient d'une charlatanerie d'autant plus supérieure qu'elle doit être admirablement cachée. On ne saurait que devenir, si à la finesse de l'enfant, Dieu n'avait pas opposé la finesse de la mère. Un en-

fant est un grand politique dont on se rend maître comme du grand politique... par ses passions. Heureusement ils nient de tout! Une brosse qui tombe, une brique de savon qui glisse, voilà des éclats de joie! Enfin, si les triomphes sont chèrement achetés, il y a du moins des triomphes. Mais Dieu seul, car le père lui-même ne sait rien de cela, Dieu, toi ou les anges, vous seuls, donc pourriez comprendre les regards que j'échange avec Marie quand, après avoir fini d'habiller nos deux petits anges, nous les voyons propres au milieu des savons, des éponges, des flanelles, des mille détails d'une véritable *nursery*. Je suis devenue Anglaise en ce point; je conviens que les femmes de ce pays ont le génie de la *nourriture*. Quoiqu'elles ne considèrent l'enfant qu'au point de vue du bien-être matériel et physique, elles ont raison dans leurs perfectionnements. Aussi mes enfants auront-ils toujours les pieds dans la flanelle et les jambes nues. Ils ne seront ni serrés ni comprimés, mais aussi jamais ne seront-ils seuls. L'asservissement de l'enfant français dans ses bandelettes est la liberté de la nourriture, voilà le grand mot. Une vraie mère n'est pas libre. Voilà pourquoi je ne t'écris pas, ayant sur les bras l'administration du domaine et deux enfants à élever. La science de la mère comporte des mérites silencieux, ignorés de tous, sans parade, une vertu en détail, un dévouement de toutes les heures. Il faut surveiller les soupes qui se font devant le feu. Me crois-tu femme à me dérober à un soin? Dans le moindre soin, il y a de l'affection à récolter. Oh! c'est si joli le sourire de l'enfant qui trouve son petit repas excellent. Armand a des hochements de tête qui valent tout une vie de bonheur. Comment laisser à une femme le droit, le soin, le plaisir de souffler sur une cuillerée de soupe que Naïs trouvera trop chaude? Quand une *bonne* a brûlé la langue et les lèvres d'un enfant avec quelque chose de chaud, elle dit à la mère qui accourt que c'est la faim qui le fait criar. Mais comment une mère dort-elle en paix avec l'idée que des haleines impures peuvent passer sur les cuillerées avalées par son enfant, elle à qui la nature n'a pas permis d'avoir un intermédiaire entre son sein et les lèvres de son nourrisson! Découper la côtelette de Naïs, qui fait ses dernières dents, et mélanger cette viande cuite à point avec des pommes de terre est une œuvre de patience, et vraiment il n'y a qu'une mère qui puisse savoir, dans certains cas, faire manger en entier le repas à un enfant qui s'impatiente. Ni domestique nombreux, ni bonne anglaise ne peuvent donc dispenser une mère de donner en personne sur le champ de bataille où la douceur doit lutter contre les petits chagrins de l'enfance, contre ses douleurs. Tiens, Louise, il faut soigner ces chers innocents avec son ame. Il faut ne croire qu'à ses yeux qu'au témoignage de sa main pour la toilette, pour la nourriture et pour le coucher. En principe, le cri d'un enfant est une raison absolue qui donne tort à sa mère ou à sa bonne, quand le cri n'a pas pour cause une souffrance voulue par la nature. Depuis que j'en ai deux et bientôt trois à soigner, je n'ai rien dans l'ame que mes enfants, et toi-même, que j'aime tant, tu n'es qu'à l'état de souvenir. Je ne suis pas toujours habillée à deux heures. Aussi ne croyez-je pas aux mères qui ont des appartements rangés et des cols, des robes, des affaires en ordre. Hier, aux premiers jours d'avril, il faisait beau, j'ai voulu les promener

avant mes couches dont l'heure tinte; eh! bien, pour une mère, c'est tout un poème qu'une sortie, et l'on se le promet la veille pour le lendemain. Armand devait mettre pour la première fois une jaquette de velours noir, une nouvelle colerette que j'avais brodée, une toque écossaise aux couleurs des Stuarts et à plumes de coq; Naïs allait être en blanc et rose avec les délicieux bonnets de *Baby*, car elle est encore un *Baby*, elle va perdre ce joli nom quand viendra le petit que j'appelle *mon mendiant*, parce qu'il sera le cadet. — J'ai vu déjà mon enfant en rêve et sais que j'aurai un garçon. — Bonnets et colerettes, la jaquette, les petits bas, les souliers mignons, les bandelettes roses pour les jambes, la robe en mousseline brodée à dessins en soie, tout était sur mon lit. Quand ces deux oiseaux si gais et qui s'entendent si bien ont eu leurs chevelures brunes bouclée chez l'un, doucement amenée sur le front et bordant le bonnet blanc et rose chez l'autre; quand les souliers ont été agraffés, quand ces petits pieds si bien chaussés ont trotté dans la *nursery*, quand ces deux faces *clines*, comme dit Mary, en français, limpides, quand ces yeux pétillants ont dit: Allons! je palpitais. Oh! voir des enfants parés par nos mains, voir cette peau si fraîche où brillent les veines bleues quand on les a baignés, étuvés, épongés soi-même, rehaussée par les vives couleurs du velours ou de la soie; mais c'est mieux qu'un poème. Avec quelle passion, satisfaite à peine, on les rappelle pour rebaiser ces cous qu'une simple colerette rend plus jolis que celui de la plus belle femme. Ces tableaux devant lesquels les plus stupides lithographies coloriées arrêtent toutes les mères, moi je les fais tous les jours!

Une fois sortis, jouissant de mes travaux, admirant ce petit Armand qui avait l'air du fils d'un prince et qui faisait marcher le *baby* le long de ce petit chemin que tu connais, une voiture est venue, j'ai voulu les ranger, les deux enfants ont roulé dans une flaque de boue, et voilà mes chefs-d'œuvre perdus! Il a fallu les rentrer et les habiller autrement. J'ai pris ma petite dans mes bras, sans voir que je perdais ma robe, Marie s'est emparée d'Armand et nous voilà rentrés. Quand un *baby* crie et qu'un enfant se mouille, tout est dit: une mère ne pense plus à elle, elle est absorbée. Le dîner arrive, je n'ai la plupart du temps rien fait, et comment puis-je suffire à les servir tous deux, à mettre les serviettes et relever les manches, à les faire manger? c'est un problème que je résous deux fois par jour. Au milieu de ces soins perpétuels, de ces fêtes ou de ces désastres, il n'y a d'oublié que moi dans la maison. Il m'arrive souvent de rester en papillottes quand les enfants ont été méchants. Ma toilette dépend de leur humeur. Pour avoir un moment à moi, pour l'écrire ces six pages, il faut qu'ils découpent les images de mes romances, qu'ils fassent des châteaux avec des livres, avec des échecs ou des jetons de nacre, que Naïs dévide mes soies ou mes laines à sa manière qui, je t'assure, est si compliquée qu'elle y met toute sa petite intelligence et ne souffle mot.

Après tout, je n'ai pas à me plaindre, mes deux enfants sont robustes, libres, et ils s'amuse à moins de frais qu'on ne pense. Ils sont heureux de tout, il leur faut plutôt une liberté surveillée que des joujoux. Quelques cailloux roses, jaunes, violets ou noirs, de petits coquillages, les mer-

nation terminée avec tant de gloire. Mais les persévérants efforts du gouvernement, dirigés par le zèle, l'activité et l'économie qui ont présidé aux travaux, ont produit d'heureux résultats. De grandes parties de routes nouvelles ont été construites. Partout des réparations importantes ont eu lieu, et sur une étendue de 600 lieues, on a fait des approvisionnement abondants de matériaux pour les améliorer et les conserver. On a aussi entrepris l'établissement de nouveaux chemins, et tout est déjà prêt pour que ceux de Valence et de la Gorge puissent être commencés au printemps prochain, avec la plus grande vigueur. De même on a entrepris la construction de quelques ponts très nécessaires aux communications, et l'on en a terminé d'autres pour faciliter le commerce intérieur.

Le notable développement qu'a pris l'industrie minière réclamant du gouvernement une attention spéciale. Les travaux exécutés dans ce but ont donné naissance à diverses fonderies et à quelques inspections des mines.

L'état fâcheux et compliqué auquel se trouve réduite la bienfaisante institution des réserves de blés des populations, en conséquence des calamités et des catastrophes qui ont affligé la nation pendant un demi-siècle, a déterminé le gouvernement à encourager et à seconder la création de banques agricoles dont les résultats favoriseront beaucoup la classe agricole, si intéressante pour l'Etat. Le gouvernement persiste dans l'intention de réaliser cette mesure, et il espère accroître, par ce moyen, la richesse publique.

L'instruction publique a reçu de grandes améliorations. Un grand nombre de communes, dépourvues jusqu'à ce jour des premiers éléments de l'enseignement, possèdent aujourd'hui ce moyen indispensable de civilisation et de culture.

Dans quelques provinces on a ouvert des écoles normales à l'imitation de l'école qui a été créée dans la capitale. C'est une pépinière d'où sortiront bientôt les professeurs destinés à généraliser l'enseignement dans toutes les communes de la Péninsule. Avec le secours des corporations des provinces et des communes, le gouvernement prépare d'autres projets qui donneront une vigoureuse impulsion à l'enseignement et dissiperont les erreurs qui jusqu'ici en ont empêché la propagation. Pour améliorer l'enseignement secondaire et supérieur, il fallait une loi que le temps n'a pas permis de discuter et de faire adopter dans la dernière session.

L'armée et la milice provinciale ont été organisées sur les bases les plus utiles. La diminution de l'effectif et la réforme de la garde royale ont produit des économies qui tournent toujours au soulagement des peuples. Malheureusement, les circonstances n'ont pas permis d'étendre ces économies autant qu'on l'aurait désiré, parce que la dernière révolte a forcé le gouvernement d'employer les régiments provinciaux avec l'armée permanente à la défense de la patrie.

La vaillante armée, qui a donné tant de jours de gloire à la nation, conserve l'organisation qui lui a été donnée au mois d'août dernier. Elle est régulièrement pourvue, et le gouvernement lui donne la préférence qu'elle mérite. Son moral et sa discipline se maintiennent en un état satisfaisant, et sa fidélité et son patriotisme garantissent l'obéissance au gouvernement. Le recrutement de 50,000 hommes s'opère dans toutes les provinces, sans obstacles, quoique avec la lenteur naturelle à ce genre d'opérations; plus de 30,000 hommes sont déjà entrés dans les dépôts, et les villes si considérables dans les régiments sont déjà remplis. La loi votée par les cortès a amélioré la position des classes passives de l'armée, et l'exécution de cette loi est une consolation pour ceux qui ont servi la patrie dans leurs plus belles années.

La justice s'administre avec la promptitude et la régularité que comporte notre législation actuelle, que ne tarderont pas à réformer les codes que l'on prépare avec zèle et persévérance pour les présenter aux cortès.

La loi qui abolit les substitutions commence à dégrever la propriété, et ses avantages s'étendent à tous ceux auxquels la nature et les obligations civiles donnent le droit de réclamer leurs biens légitimes. Les chapellenies collatives s'adjugent, conformément à la loi, à ceux qui en ont la propriété. Les avantages de cette loi peuvent s'apprécier par la valeur considérable qu'elle met en circulation. Le décret du 29 juin, par lequel diverses mesures ont été adoptées, et le manifeste publié en réponse à l'allocution impolitique du salpêtre, ont arrêté les agressions dont la nation et le gouvernement étaient menacés.

Il a été adopté diverses mesures sur l'exécution et l'accomplissement de la loi du culte et du clergé, et le gouvernement emploie tous ses efforts pour que les obligations religieuses qu'elle contient en faveur de la nation et de l'église soient remplies intégralement. On travaille assidûment à la statistique du clergé, et déjà on a obtenu des résultats importants pour mener à fin une œuvre aussi neuve que nécessaire.

On a aboli les tribunaux spéciaux de la maison royale et du patrimoine comme incompatibles avec la constitution, et l'on a amélioré les moyens de résidence des fonctionnaires coloniaux en posant des règles qui détruisent les abus qui s'étaient introduits avec le temps.

Le gouvernement emploie tout son zèle à établir la moralité et la régularité dans l'administration des finances publiques, et il est fermement résolu à poursuivre la fraude. L'augmentation qu'ont éprouvée les recettes de l'Etat et le décret de centralisation ont permis de remplir les fonctions avec plus de ponctualité que dans les années antérieures. La loi des tarifs qui a été votée le 1er novembre n'offre pas de bases certaines pour en calculer les avantages; mais comme elle a été étendue à toutes les provinces; sans en excepter les provinces basques où les douanes ont été établies, l'en espère des résultats satisfaisants.

Il a été procédé, sans augmentation de frais, à la création de la direction générale des douanes, des tarifs et des revenus publics, en remplacement de l'ancienne direction et junte, et on lui a confié la direction et la régie de cette branche importante et compliquée de l'administration.

La loi de centralisation des traités provenant de marchés pour l'année

reçoit son exécution, et les fermes du sel et du papier timbré ont contribué à procurer les fonds destinés à couvrir des obligations privilégiées.

Il a été donné une impulsion efficace aux opérations qui précèdent la vente des biens du clergé au moyen d'instructions et de règlements tendant à éviter les fraudes; le gouvernement espère que la loi sera bientôt parfaite.

La vente des biens nationaux provenant des communautés religieuses éteintes se poursuit avec activité; les ventes continuent à augmenter la propriété particulière et à diminuer notre dette publique.

Le sage système adopté par le gouvernement dans tous ses actes a produit d'heureux résultats. J'espère qu'après l'acquiescement des rentes d'outre-mer, nous pourrions à l'avenir couvrir régulièrement les obligations du service public.

Le crédit mérite une attention toute particulière; pour lui donner une impulsion, on a déposé les fonds nécessaires à l'effet de payer les intérêts de la capitalisation dans l'intérieur et au dehors du royaume. Les créanciers nationaux et étrangers apprendront ainsi que nous gardons la bonne foi religieuse par laquelle a de tout temps brillé le nom espagnol.

La marine qui, à une autre époque, a été la gloire et l'honneur de la nation, était réduite au plus grand abaissement. Le gouvernement, convaincu que cette force donne la santé et la vie aux Etats, la paie régulièrement et fait réparer quelques navires pour faire le service sur nos côtes immenses.

Plusieurs bâtiments de diverse force ont été mis en état de rendre des services importants. On en équipe et on en arme d'autres qui pourront visiter les côtes des possessions coloniales quand les circonstances l'exigeront. A l'effet d'assurer le service de la marine, on a ordonné l'appel des hommes nécessaires pour les équipages des navires armés. La marine marchande occupe sérieusement l'attention du gouvernement, qui la regarde comme la base de l'entretien de la marine militaire, et comme le canal le plus sûr de la prospérité de notre industrie et de notre commerce.

Depuis le rétablissement de la paix, se ravive d'une manière notable le mouvement mercantile auquel est indispensable l'appui de la confiance naissant de la tranquillité et du calme publics.

Grâce à ces éléments, grâce à la liberté propre à nos institutions et à la protection d'un gouvernement juste et fort, l'agriculture, l'industrie et le commerce atteignent le degré de prospérité qu'est susceptible d'avoir un territoire fertile joint à la situation géographique de la Péninsule. Pour atteindre ce but, le gouvernement est décidé à protéger l'esprit d'association qui se développe de toutes parts, et par lequel peut être donné un essor vigoureux à toutes les branches de la richesse publique.

Les provinces d'outre-mer, toujours fidèles au gouvernement de la métropole, continuent à donner des témoignages positifs d'adhésion et de respect. La paix qui y règne n'a pas été altérée sous ses auspices; et, avec la protection paternelle du gouvernement, elles ont atteint un degré remarquable de prospérité.

Mu par la prudence qu'exigent les intérêts de ces riches provinces, le gouvernement a soumis à la junte de révision des lois spéciales, diverses dispositions susceptibles de recevoir leur application dans l'intérêt de ces habitants et de la prospérité des lies.

On vous présentera le traité spécial du commerce conclu avec la république de l'Equateur. Ces dispositions sont utiles aux intérêts des deux Etats. Je ne doute pas que vous lui donniez votre approbation.

Le gouvernement, sincèrement ami du système représentatif, désire augmenter les garanties susceptibles de donner de la stabilité et une longue durée à la constitution qui nous régit pour notre bonheur.

Dans ce but, on vous présentera un projet de responsabilité ministérielle devant servir de frein aux hommes investis du pouvoir et assurer la foi politique des Espagnols.

La nécessité d'améliorer l'administration publique, en mettant en harmonie avec la constitution de l'Etat la loi organique qui en dérive légitimement, engage le gouvernement à présenter aux cortès les projets de loi d'organisation et des attributions des municipalités, des députations provinciales et des chefs politiques.

On vous présentera également le projet de loi sur la liberté de la presse, tendant à supprimer des abus et à réprimer cette licence avec laquelle on diffame par système, on calomnie par calcul et l'on conspire pour des intérêts mesquins contre la constitution et l'ordre public.

Désirant rendre uniforme l'administration de toutes les provinces d'une manière convenable aux intérêts de la nation et à la foi publique, le gouvernement a cru devoir présenter un projet de loi pour modifier les fueros des provinces basques.

Le bon ordre de l'administration exige une division de territoire qui corrige les défauts signalés par l'expérience dans la division actuelle; à cet effet, il vous sera présenté un programme de loi réclamé pour le bien public.

Il vous sera également présenté un projet de loi d'organisation des tribunaux et de la magistrature, et un autre sur l'immovibilité et la responsabilité des magistrats et des juges. Les lumières du siècle et le progrès de la science législative, la sécurité personnelle et celle de la propriété, ne permettent pas que le pouvoir judiciaire reste dans l'état où il est, et il est temps enfin d'établir les lois organiques, conformément aux principes constitutionnels qui doivent être religieusement observés.

Le gouvernement soumettra à votre considération d'autres projets de loi pour l'organisation des greffes et notariats du royaume, pour le tarif des droits judiciaires, pour le règlement des pourvois de *injusticia notaria* et de nullité, et enfin d'autres projets de loi pour l'organisation des tribunaux ecclésiastiques et sur les réserves apostoliques.

Le budget sera également soumis à votre considération, afin que vous l'examiniez avec tout le soin qu'exigent les besoins préemptoires du service public et l'économie des populations. Si les revenus ordinaires des rentes ne

suffisent pas pour couvrir les dépenses publiques, le gouvernement vous présentera les moyens de les remplir. Les vicissitudes que la nation et l'administration publiques ont eu à supporter dans les années antérieures ont amené un nombre considérable de retraites et de pensions. La nécessité oblige et la convenance conseille de modifier les dispositions actuelles. Il vous sera présenté un projet de loi à cet effet.

Il vous sera également présenté d'autres projets de réforme réclamés par la science économique et les besoins du peuple.

Pour moraliser, autant que possible, les opérations de bourse, le gouvernement a pris quelques dispositions qui ont produit des effets salutaires pour le crédit et la propriété privée. Pour mener à fin cette pensée, il vous sera présenté un projet de loi qui aura pour effet d'empêcher que la bourse soit la cause de la ruine de beaucoup de familles qui y compromettent leur fortune dans des spéculations imprudentes.

Messieurs les sénateurs et députés, la nation vous contemple; ses espérances se fondent sur votre droiture et votre patriotisme: votre mission est grande et régénératrice, et le livre d'immortalité vous réserve une page d'or. Comptez sur mes efforts et sur le cœur franc d'un soldat qui a toujours combattu pour la liberté et la gloire de sa patrie; n'oubliez pas que des factions aussi impuissantes que criminelles prétendent dans leur délire combattre la constitution et le trône pour discréditer la sainte cause que nous défendons et exciter l'Europe contre nous; resserrons les liens d'une union sincère et consolidons le trône constitutionnel d'une jeune reine dont le nom magique a toujours vaincu les ennemis de la liberté. Je n'ambitionne rien, ma vie appartient à mon pays, et la gloire de le servir avec loyauté forme mon patrimoine.

Que la constitution existante, le trône de la jeune Isabelle, l'indépendance nationale et le gouvernement formé par le vœu des peuples soient le programme de notre fidélité et le point de départ pour diriger les travaux législatifs vers la consolidation d'un gouvernement fort et juste, qui, résistant aux embûches de factions ambitieuses, assure pour toujours la prospérité et le bonheur de la nation!

Tribunaux.

AFFAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE TOULOUSE. — L'affaire de l'ex-municipalité provisoire de Toulouse a été plaidée, le 27, devant la cour royale de Pau, chambre des appels de police correctionnelle.

Le tribunal de première instance a condamné MM. Arzac, Gasc et Roaldès à 100 fr. d'amende, pour avoir continué d'exercer les fonctions de maire et d'adjoints, après avoir reçu communication officielle de la désignation de leurs successeurs.

Les prévenus, ainsi que le procureur du roi, ont interjeté appel de ce jugement. La cour, après les débats, est entrée en délibération depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Elle s'est alors séparée sans avoir rendu son arrêt, et ne s'est réunie pour le prononcer que le lendemain 28, à midi.

Le jugement du tribunal de première instance a été simplement confirmé.

Théâtres, fêtes et concerts.

L'Opéra donne ce soir la sixième représentation de la *Reine de Chypre*, où Mme Stoltz, Duprez et Barroillet font assaut de talent.

— 600,000 fr., est le chiffre de la recette du théâtre du Palais-Royal, pendant l'année 1841.

— Aux Variétés, 4^e représentation des *Chevaux-légers de la Reine*. Cette charmante pièce, parfaitement jouée, obtiendra tous les jours un succès de rire et d'argent.

Spectacles du 3 janvier.

- 7 h. 1/2 OPÉRA. — La Reine de Chypre.
- 7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Les Préventions, une Chaine.
- 7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Travestissements, le Châlet, Richard.
- 7 h. 1/2 ODÉON. — Ivan, la Vie d'un Comédien.
- 6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — L'Ingénue, le Dérivatif, Pour mon Fil, l'Aveugle et son Bâton.
- 6 h. 1/2 GYMNASSE. — La Haine d'une Femme, les Jolies Filles de Stiberg, les Fées de Paris, Turlututu.
- 7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Feu Peterscott, les Chevaux-légers, le Hussard.
- 7 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — La Famille du Fumiste, Létorières, le Caporal.
- 5 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Meuniers, Paul le Corsaire, la Revue de 1841 et 1842.
- 6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Le Feuilleton, Paul et Virginie.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS. — Lundi 3 janvier. — HERBAT, bitumier; cdt., 10 h. — MAGNANT, négoç.; synd., 10 h. — Diles Rozoy sucrs, mercières; synd., 11 h. — PALMON, comm. en vins; cdt., 11 h. — GAUDRY, boulanger; cdt., 11 h. — TRICOT, gravier; cdt., midi. — Dlle RAULIN, tenant pension bourgeoise; cdt., midi. — FORPIN, entrep. de manœuvres; cdt., midi. — MESLIER, entrep.; cdt., midi. — TENOT, hôtelier; cdt., midi. — BRONCARD, anc. march. de meubles; cdt., midi. — VEUSE et successeur DOUDAIN, march. de bois débités; vérif., midi. — CHAMBRETTE, anc. march. de vins; synd., midi. — CECANDARD, boulanger; conc., 1 h. — MONARD, papetier, conc., 2 h.

L'un des propriétaires-gérants: DUJARIER.

Paris. — Imprimerie de DÉTRUINE et PLOU 36, rue de Vaugirard.

veilles du sable font leur bonheur. Posséder beaucoup de petites choses, voilà leur richesse. J'examine Armand, il parle aux fleurs, aux mouches, aux papilles, il les imite, il s'entend avec les insectes qui le remplissent d'admiration. Tout ce qui est petit l'intéresse. Armand commence à demander le pourquoi de toute chose, il est venu voir ce que je disais à sa marraine; il te prend d'ailleurs pour une fée, et vois comme les enfants ont toujours raison?

Hélas, mon ange, je ne voulais pas t'attrister en te racontant ces félicités. Voici pour te peindre ton filleul. L'autre jour, un pauvre nous suit, car les pauvres savent qu'aucune mère accompagnée de son enfant ne leur refuse une aumône. Armand ne sait pas encore qu'on peut manquer de pain; il ignore ce qu'est l'argent; mais comme il venait de désirer une trompette que je lui avais achetée, il la tend d'un air royal au vieillard en lui disant: — Tiens, prends!

— Me permettez-vous de le garder, me dit le pauvre?
— Quoi sur la terre mettre en balance avec les joies d'un pareil moment?
— C'est que, madame, moi aussi j'ai eu des enfants, me dit le vieillard en prenant ce que je lui donnai sans y faire attention.

Quand je songe qu'il faudra mettre au collège un enfant comme Armand, que je n'ai plus que trois ans et demi à le garder, il me prend des frissons. L'instruction publique fanchera les fleurs de cette enfance bénie à toute heure, *démoralisera* ces grâces, et ces adorables franchises! On coupera cette chevelure frisée que j'ai tant soignée, nettoyée et baisée. Quo fera-t-on de cette aune d'Armand?

Et toi, que deviens-tu? tu ne m'as rien dit de ta vie. Adieu. Naïs vient de tomber et si je voulais continuer, cette lettre ferait un volume.

XLVI.

Mme de Macumer à la comtesse de l'Estorade.

1829.

Les journaux t'auront appris, ma bonne et tendre Rénée, l'horrible malheur qui a forcé sur moi, je n'ai pu t'en écrire un seul mot, je suis restée à son chevet pendant une vingtaine de jours et de nuits, j'ai reçu son dernier soupir, je lui ai fermé les yeux, je l'ai gardé pieusement avec les prêtres et j'ai dit les prières des morts. Je me suis infligé le châtiement de ces épouvantables douleurs, et cependant en voyant sur ses lèvres seraines le sourire qu'il m'adressait avant de mourir, je n'ai pu croire que mon despotisme l'ait tué. Enfin, il n'est plus et moi je suis là! A toi qui nous as si bien connus, que puis-je dire de plus? tout est dit dans ces deux phrases. Oh! si quelque'un pouvait me dire qu'on peut se rappeler à la vie, je donnerais ma part du ciel pour entendre cette promesse, car ce serait le revoir et le ressaisir, ne fût-ce que pendant deux secondes, ce serait respirer le poignard hors du cœur! Ne viendras-tu pas bientôt me dire cela? ne m'aimes-tu pas assez pour me tromper?... Mais non! tu m'as dit à l'avance que je lui faisais de profondes blessures... Est-ce vrai? Non, je n'ai pas mérité son amour, tu as raison, je l'ai volé. Oh! en t'écrivant, je ne suis plus folle, mais je sens que

je suis seule! Seigneur, qu'est-ce qu'il y aura de plus dans votre enfer que ce mot-là?

Quand on me l'a enlevé, j'aurais voulu mourir. Il n'y avait qu'une porte entre nous, je me croyais encore assez de force pour la pousser! Mais, hélas! j'étais trop jeune, et après une convalescence de quarante jours pendant lesquels on m'a nourri avec un art affreux par les inventions d'une triste science, je me vois à la campagne, assise à ma fenêtre au milieu des belles fleurs qu'il faisait soigner pour moi, jouissant de cette vue magnifique sur laquelle ses regards ont tant de fois erré, qu'il s'applaudissait tant d'avoir découverte puisqu'elle me plaisait. Ah! chère, la douleur de changer de place est inouïe, quand le cœur est mort! La terre humide de mon jardin me fait frissonner, la terre est comme une grande tombe, et je crois marcher sur lui! A ma première sortie, j'ai eu peur et suis restée immobile. C'est bien lugubre de voir ses fleurs sans lui!

Ma mère et mon père sont en Espagne, tu connais mes frères, et toi tu es obligée d'être à la campagne; mais sois tranquille: deux anges avaient volé vers moi. Le duc et la duchesse de Soria, ces deux charmants êtres sont accourus vers leur frère. Les dernières nuits ont vu nos trois douleurs calmes et silencieuses autour de ce lit où mourait l'un de ces hommes vraiment nobles et vraiment grands, qui sont si rares et qui nous sont alors supérieurs en toute chose. La vue de son frère et de Maria a pour un moment rafraîchi son âme et apaisé ses douleurs.

— Chère, m'a-t-il dit avec la simplicité qu'il mettait en toute chose, j'allais mourir en oubliant de donner à Fernand la baronnie de Macumer. Il faut refaire mon testament. Mon frère me pardonnera, lui qui sait ce qu'est d'aimer!

Je dois la vie aux soins de mon beau-frère et de sa femme, ils veulent m'emmener en Espagne!

Ah! Rénée, ce désastre, je ne puis en dire qu'à toi la portée. Le sentiment de mes fautes m'accable, et c'est une amère consolation que de te le confier, pauvre Cassandre inécoutée. Je l'ai tué par mes exigences, par mes jalousies hors de propos, par mes continuels tracasseries. Mon amour était d'autant plus terrible que nous avions une exquise et même sensible, nous parlions le même langage, il comprenait admirablement tout, et souvent ma plaisanterie allait, sans que je m'en doutasse, au fond de son cœur. Tu ne saurais imaginer jusqu'où ce cher esclave poussait l'obéissance: je lui disais parfois de s'en aller et de me laisser seule, il sortait sans discuter une fantaisie de laquelle peut-être il souffrait. Je pleure en t'écrivant ces paroles.

Maintenant, je me lève à midi, je me couche à sept heures du soir, je mets un temps ridicule à mes repas, je marche lentement, je reste une heure devant une plante, je regarde les feuillages, je m'occupe avec mesure et gravité de rien, j'adore l'ombre, le silence et la nuit; enfin je combats les heures et je les ajoute avec un sombre plaisir au passé. La paix de mon parc est la seule compagnie que je veuille, j'y trouve en toute chose les sublimes images de mon bonheur éteintes, invisibles pour tous, éloquentes et vives pour moi.

Ma belle-sœur s'est jetée dans mes bras, quand un matin, je leur ai dit: «Vous m'êtes insupportables!» Les Espagnols ont quelque chose de plus que nous de grand dans l'âme!

Ah! Rénée, si je ne suis pas morte, c'est que Dieu proportionne sans doute le sentiment du malheur à la force des affligés. Il n'y a que nous autres femmes qui sachions l'étendue de nos pertes, quand nous perdons un amour sans aucune hypocrisie! Hommes vraiment forts et grands, chez qui la vertu se cache sous la poésie, gardez-vous d'aimer, vous causeriez le malheur de la femme et le vôtre! Voilà ce que je crie dans les allées de mes bois! Et cet intarissable amour qui me souriait toujours, qui n'avait que des fleurs, des joies, à me verser, cet amour fut stérile. Je suis une créature maudite! L'amour pur et violent comme il est quand il est absolu, serait-il donc aussi infécond que l'avarice, de même que l'extrême chaleur des sables du désert et l'extrême froid du pôle empêchent toute existence? Dieu serait-il jaloux de l'amour? Je déraisonne.

Je crois que tu es la seule personne que je puisse souffrir près de moi, viens donc, toi seule dois être avec une Louise en deuil. Quelle horrible journée que celle où j'ai mis le bonnet de veuve! Quand je me suis vue en noir, je suis tombée sur un siège et j'ai pleuré jusqu'à la nuit, et je pleure encore en te parlant de ce terrible moment. Adieu, j'écris me fatigant: j'ai trop de mes idées, je ne veux plus les exprimer. Amène tes enfants, tu peux nourrir le dernier ici, je ne serai plus jalouse, il n'y est plus, et mon filleul me fera bien plaisir à voir, car Felipe souhaitait un enfant qui ressemblât à ce petit Armand. Enfin, viens prendre ta part de mes douleurs!...

XLVII.

Rénée à Louise.

Ma chérie, quand tu tiendras cette lettre entre les mains, je ne serai pas loin, car je pars quelques instants après te l'avoir envoyée. Nous serons seuls. Louis est obligé de rester en Provence à cause des élections qui vont s'y faire. Louis veut être réélu, et il y a déjà des intrigues de nouées contre lui par les libéraux.

Je ne viens pas te consoler, je t'apporte seulement mon cœur pour tenir compagnie au tien et pour t'aider à vivre. Je viens l'ordonner de pleurer: il faut acheter ainsi le bonheur de le rejoindre un jour, car il n'est qu'un voyage vers Dieu! tu ne feras plus un seul pas qui ne te conduise vers lui. Chaque devoir accompli rompra quelque anneau de la chaîne qui vous sépare. Allons, ma Louise, tu te relèveras dans mes bras et tu iras à lui pure, noble, pardonnée de tes fautes involontaires, et accompagnée des œuvres que tu foras ici bas en son nom.

Je te trace ces lignes à la hâte, au milieu de mes préparatifs, de mes enfants, et d'Armand qui me crie: — Marraine! marraine! allons la voir! à me rendre jalouse: c'est presque ton fils!

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

(La suite à demain.)

DE BALZAC.

Librairie, beaux-arts et musique.

LA JURISPRUDENCE PARLEMENTAIRE, Recueil des lois, ordonnances, réglemens, discussions, opinions, documents, précédents relatifs aux attributions des Chambres législatives...

sons comprennent, 1° le règlement des Chambres; 2° la loi du 10 avril 1831 sur les élections à la Chambre des Députés...

Commerce et Industrie. L'HOTEL DES QUATRE-FILS-AYMON, dirigé par Mme Archambault, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 38, qui, par son excellente tenue...

ETRENNES INSTRUCTIVES. LES ILLUSTRÉS FRANÇAIS, MAURICE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Rue Ste-Hyacinthe-St-Michel, 8. OU TABLEAUX HISTORIQUES DES GRANDS HOMMES DE LA FRANCE, PRIS DANS TOUS LES GENRES DE CÉLÉBRITÉS, DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A NAPOLÉON.

COLLECTION de 56 planches in-folio représentant 500 PORTRAITS, TABLEAUX et BAS-RELIEFS, ornés d'allégories, accompagnés de notices historiques et supérieurement gravés en taille-douce. — Prix : 30 francs. (46) ETRENNES que donne l'AUDIENCE à toutes les personnes qui s'abonneront pour un an avant le 10 janvier.

CONSULTATIONS JUDICIAIRES. Données pour rien à tous les abonnés. Cet avantage seul vaut plus que le prix de l'abonnement.

LES DEUX VOLUMES DES MÉMOIRES ET PROCÈS d'Éliçabide, de Mme Lafarge et du prince Louis-Napoléon sont donnés aux personnes qui s'abonnent de suite.

L'AUDIENCE JOURNAL GÉNÉRAL DES TRIBUNAUX. (4e ANNÉE.) Tribunaux de Commerce, cours d'assises, justice de paix, feuilletons, cours royaux, conseils de discipline, etc., etc.

TOUT CELA ne coûte que 20 fr. par AN pour PARIS. 25 fr. par AN pour les DÉPARTEMENTS.

On donne encore aux Abonnés 12 ROMANS NOUVELLES. Par MM. Paul de Kock, Louis Larive, Alfred Vanault, E. Briffaut, Adrien Lehoux, Frédéric Thomas, A.-B. de Saint-Searin, P. Millaud, Albéric Second, Léo Laspès, etc., etc.

Le feuilleton de l'AUDIENCE continuera à conserver le cachet d'originalité qui a fait son succès. Après le Moulin des Ombres, par Joseph de Chaix, viendra la suite des Supplices, par M. P. Millaud; la Lettre d'un Mort, par Fréd. Thomas; l'Histoire véritable de la Lescombat; les Mémoires inédits du docteur Guillotin; Paris pris en flagrant délit; Histoire anecdotique de cent mille âmes, etc., etc.

LES NOIRS MYSTÈRES DE LA TOUR DE LONDRES, par le commandeur LÉO-LESPÈS. Episodes terribles auxquels l'incendie qui vient de dévorer cette antique prison donne un à-propos et un intérêt nouveaux.

VENTES IMMOBILIÈRES. Biens situés à Paris. Etude de Me DEBETREDEK, avoué, place du Châtelet, 2.

de 6,000 fr. Le produit brut est de 1,000 fr. environ. S'adresser pour les renseignements: 1° A Me ROUBO, avoué, poursuivant la présente vente, dépositaire d'une copie du cahier des charges et des conditions de la vente...

ci-dessus et du terrain sur lequel elle est établie, située à Montrouge, sur la rue projetée de Larocheffoucault, canton et arrondissement de Sceaux (Seine).

CHEFS-D'ŒUVRE DE RAPHAEL ET DU POUSSIN. La gravure au burin a pu seule, jusqu'à présent reproduire les tableaux de Raphaël, et l'on ne peut rien offrir de plus gracieux aux jeunes personnes que



Ce chef-d'œuvre de notre Musée et des peintures de Raphaël a été entièrement gravé au burin par un des plus illustres artistes de l'école française, J.-B.-L. Massard.

GRANDE ET BELLE MAISON solidement construite, avec cour, écuries et remises, sise à Paris, rue Castellane, 8, quartier de la Madeleine, d'une superficie totale de 395 mètres...

Etude de Me GLENDAZ, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 87. Adjudication le samedi 22 janvier 1842, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine...

1° une grande Maison sise à Paris, rue de l'Arbre-Sec, 45, composée de sept corps de bâtiments de location facile.

LA VIERGE AU LINGE, représentant le petit Saint-Jean en adoration devant l'enfant Jésus endormi sous les yeux de Marie...

D'une MAISON, rue Lepelletier, 27. Sur la mise à prix de 150,000 fr. L'adjudication sera prononcée sur une seule enchère.

D'UNE MAISON, sise à Puteaux, rue Napoléon, faisant l'encoignure du quai Royal où elle porte le n° 13, canton de Courbevoie, arrondissement de St-Denis (Seine), et d'un Terrain attenant à la dite maison.

2° une Maison sise à Paris, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 4. Produit net par bail principal faisant le 1er janvier 1841.

Annuaire général du Commerce et de l'Industrie ALMANACH DES 500,000 ADRESSES POUR 1842.

Contenant: le tarif des douanes françaises, l'itinéraire des relais de poste en kilomètres; les principales foires du royaume; l'indication des lieux où se trouvent des bateaux à vapeur...

d'une Maison et d'un vaste terrain en jardin de la contenance de 42 ares 20 centiares, situés à la Glacière près Paris, grande rue de la Glacière, 9, commune de Gentilly.

Etude de Me GLENDAZ, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 87. Vente sur licitation, en l'étude et par le ministère de Me Haillig, notaire à Paris, rue d'Antin, 9, le samedi 17 janvier 1842...

Etude de Me MORAND-GUYOT, avoué à Paris, rue de Hanovre, 5. Vente sur publications judiciaires et adjudication en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine...

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES HOPITAUX ET Hospices civils de Paris. Adjudication le mardi 18 janvier 1842, à une heure précise, dans l'une des salles de l'Administration des hospices...

OPTIQUE ANGLAISE. LORNETTES-VICTORIA, patronnées de S. M. la Reine d'Angleterre. JUMELLES ANGLAISES de l'ingénieur Wild, de Londres.